



## Lettre d'information N°17 - 24 avril 2020

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



### A la une

**Aides couplées végétales :** Un arrêté du 21 avril 2020 complète l'arrêté du 11 février 2020 fixant le montant unitaire des aides couplées végétales pour la campagne 2019. [En savoir plus](#)

**Actualités liées au Coronavirus :** Chaque semaine, nous faisons le point sur les dernières mesures prises par le gouvernement, la MSA, les organisations professionnelles pour aider les entreprises agricoles dans cette situation exceptionnelle liée à l'épidémie de Covid-19. Mesures en vigueur à la date du 23 avril 2020. [En savoir plus](#)

**Fonds de solidarité :** Le décret n°2020-433 du 16 avril 2020 modifie le décret n°2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation. [En savoir plus](#)

### Dans le reste de l'actualité

**Coup de pouce au secteur agricole :** Dans un communiqué du 22 avril 2020, la Commission européenne annonce des mesures exceptionnelles pour soutenir les marchés agricoles et alimentaires les plus touchés par la crise sanitaire. [En savoir plus](#)

**Restriction des épandages agricoles :** Le juge des référés rejette une requête de l'association Respire qui demandait au juge d'enjoindre au Gouvernement d'appliquer

immédiatement et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, les mesures de restriction des épandages agricoles prévues en cas de pics de pollution par l'arrêté du 7 avril 2016. [En savoir plus](#)

**Production agricole dans l'UE :** Dans un rapport du 20 avril 2020, la Commission européenne présente la tendance des marchés agricoles de l'UE sur la période 2019/2020 et les perspectives dans un contexte de crise sanitaire. [En savoir plus](#)

**Indications géographiques :** Selon une étude publiée le 20 avril 2020 par la Commission européenne, les indications géographiques européennes sont un atout indéniable pour l'Europe et ses agriculteurs. [En savoir plus](#)